



# AMENAGEMENT DE LA SORTIE OUEST DE LA VOIE MATHIS - Phase 1

*Commune de Nice*

**Dossier d'ENQUÊTE PUBLIQUE** relative  
aux opérations susceptibles d'affecter  
l'environnement comportant **ÉTUDE  
D'IMPACT** et **ÉVALUATION DES  
INCIDENCES NATURA 2000** et  
**DOSSIER DE MISE EN  
COMPATIBILITÉ** du PLU

**2 - Évaluation simplifiée des incidences  
NATURA 2000**





PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000



### Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

### A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

### Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

### Coordonnées des porteurs de projet :

<b>Nom</b> (personne morale ou physique)	Métropole Nice Côte d'Azur
<b>Commune et département</b>	Nice, Alpes-Maritimes
<b>Contact</b>	Direction de la Stratégie et de la Voirie
<b>Adresse</b>	06364 Nice Cedex 4
<b>Téléphone</b>	04 89 98 11 11
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:pascal.boutefoy@nicecotedazur.org">pascal.boutefoy@nicecotedazur.org</a> <a href="mailto:marie-helene.lota-vidonne@nicecotedazur.org">marie-helene.lota-vidonne@nicecotedazur.org</a>

Nom du projet : **Aménagement de la Sortie Ouest de la Voie Mathis  
(phase 1) à Nice**

## **1.1. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

**Cf. Annexe 1 : Localisation du projet**

**Cf. Annexe 2 : Plans du projet**

### **• Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le dernier tronçon de la chaussée Nord de la voie Mathis a été mis en service en 2007. Désormais elle est en 2x2 voies entre le Paillon, à l'Est, et Saint-Augustin, à l'Ouest et elle supporte un trafic moyen journalier d'environ 40 000 véh/j dans chaque sens côté Saint-Augustin.

Côté Ouest, elle se raccorde dans le sens sortant sur l'avenue Grinda, où environ 35 000 véhicules circulent quotidiennement :

- vers l'Arénas, par le tourne-à-gauche sous le pont ferroviaire,
- vers le boulevard Paul Montel,
- vers l'autoroute A8, par le biais de la bretelle aménagée sur la route de Grenoble, à hauteur des établissements Peugeot, le trafic moyen journalier sur l'autoroute A8 étant d'environ 50 000 véh/j vers l'Ouest et 40 000 véh/j vers l'Est.

Le programme de travaux, situé en milieu urbain, consiste à raccorder directement la voie Mathis, voie structurante d'agglomération, à l'autoroute A8 par la création d'une voie monodirectionnelle d'environ 1 500 m de long comportant deux voies de circulation d'environ 3,50 m de large chacune.

Il comprend la reprise d'une portion de l'avenue Grinda ainsi que la création d'une voie neuve :

- de plain-pied en sortie de la voie Mathis,
- par succession de tranchées couvertes et de tranchées ouvertes sous la route de Grenoble.

L'élargissement de la route de Grenoble (ER 698 au PLU de Nice) fait partie intégrante du projet.

Le présent dossier concerne uniquement la phase 1 de ce programme de travaux, entre la voie Mathis et l'intersection route de Grenoble / rue Nicot de Villemain. Cette phase 1 est dénommée projet dans le reste du présent dossier.

- **Localisation et cartographie**

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

**Le projet est situé :**

Nom de la commune : Nice N° Département : 06

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

Le projet se situe à environ :

- 1 km à l'Est de la ZPS FR9312025, Basse Vallée du Var,
- 5,2 km au Sud de la ZSC FR9301569 Vallons obscurs de Nice et de Saint-Blaise,
- 6,5 km à l'Est de la ZPS FR9312002, Pré-Alpes de Grasse et de la ZSC FR9301571, Rivière et gorges du Loup.

- **Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

**Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m <sup>2</sup>       | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m <sup>2</sup> (1 ha)        |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m <sup>2</sup> | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m <sup>2</sup> (> 1 ha) |

**Aménagement(s) connexe(s) :**

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.  
Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Les réseaux seront repris sous la chaussée dès lors que cela s'avère nécessaire.



- **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

**Projet, manifestation :**

diurne

nocturne

**Durée précise si connue ou durée approximative en cochant la case correspondante :**

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

**Période**

Période précise si connue : ..... (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

**Fréquence :**

chaque année

chaque mois

autre : aménagement en une seule fois

- **Entretien / fonctionnement / rejet**

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

Le projet n'a aucun impact sur l'écoulement des eaux superficielles.

Les surfaces imperméabilisées supplémentaires seront faibles et le fonctionnement actuel des milieux ne sera pas modifié par la réalisation du projet.

Conformément à la politique de la Ville de Nice et de Nice Côte d'Azur sur la gestion des espaces verts, aucun traitement chimique ne sera appliqué sur les futurs espaces verts du projet.

- **Budget**

**Coût global du projet ou coût approximatif**

(cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

## **1.2. DÉFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE (CONCERNÉE PAR LE PROJET)**

*La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).*

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.*

### **Cf. Annexe 3 : Zone d'influence (concernée par le projet)**

#### Rejets dans le milieu aquatique

L'imperméabilisation des sols étant peu importante, la réalisation d'un ouvrage d'écrêtement de type bassin de rétention n'est pas nécessaire. Les eaux de ruissellement de chaussée seront collectées et envoyées vers les réseaux Eaux Pluviales présents sous la chaussée de la route de Grenoble et de l'avenue Grinda.

Les rejets dans le milieu aquatique induits par le projet seront donc négligeables au vu de la situation actuelle.

#### Pistes de chantier, circulation

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet et à ses abords immédiats.

- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

#### Poussières, vibrations

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet et à ses abords immédiats.

- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

#### Bruits

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet et à ses abords immédiats.

- Autres incidences .....

### 1.3. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

- **Protections**

[Cf. Annexe 4 : Zonages de protection biologique](#)

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

**La zone du projet n'est concernée par aucune de ces mesures de protection.**

Il se situe à proximité de la zone suivante :

- la ZNIEFF 06-140-100, Le Var, prenant en compte l'ensemble du lit du cours d'eau depuis sa source jusqu'à l'embouchure (*distance mini. : ≈ 1 km*).



## • Usages

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle
- Autre (préciser l'usage) : voiries routières.

### Commentaires :

Le projet est situé en zone urbaine. L'emprise du projet se trouve essentiellement sur de la voirie existante, ainsi que sur des délaissés et talus routiers et ferroviaires

• **Milieux naturels et espèces**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Dans ce formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000, seules les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche du site du projet (Vallée du Var) sont prises en compte. La cartographie de localisation ainsi que les photos du site de l'opération sont présentées en annexe 5.

**Tableau milieux naturels :**

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....		
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....		
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		
<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....		
<b>Milieu littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>	Espaces verts rudéraux	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise du projet sur la voie existante et ses délaissés.

L'implantation du projet est prévue au sein de zones fortement modifiées par l'homme : voirie, espace vert lié au voirie (terre-plein central de la route de Grenoble) et talus ferroviaire partiellement boisé. Ces "zones vertes" ne comportent que des espèces végétales sans véritable intérêt patrimonial.

**Tableau espèces faune, flore :**

Remplissez en fonction de vos connaissances

Seules les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche sont reprises ici : ZPS Basse Vallée du Var.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux	Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> )		Annexe A du règlement CITES / Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMi
	Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avosetta</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMi
	Balbusard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> )	Survol occasionnel	Annexe A du règlement CITES / Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II de la CBa / Protection nationale / EMi
	Barge rousse ( <i>Limosa lapponica</i> )		Annexes I et II de la DO / Annexe III de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / EMi
	Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMi
	Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMi
	Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> )		Annexe I de la DO / Annexe III de la CB / Protection nationale / espace menacée / EMi
	Busard cendré ( <i>Circus pygargus</i> )		Annexe A du règlement CITES / Annexe I de la DO / Annexe II de la CBo / Protection nationale / espèce menacée / EMi

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Oiseaux	Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> )		Annexe A du règlement CITES / Annexe I de la DO / Annexe II de la CBo / Protection nationale / espèce menacée / EMI
	Chevalier guignette ( <i>Actitis hypoleucos</i> )		Annexes II et III de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> )	Survol occasionnel	Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Combattant varié ( <i>Philomachus pugnax</i> )		Annexes I et II de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / EMI
	Crabier chevelu ( <i>Ardeola ralloides</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Echasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )	Survol occasionnel	Annexe A du règlement CITES / Annexe I de la DO / Annexe II de la CBo / Protection nationale
	Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II de la CBo / Protection nationale
	Flamant rose ( <i>Phenicopterus ruber</i> )		Annexe A du règlement CITES / Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Annexe II de la CBa / Protection nationale
	Glaréole à collier ( <i>Glareola pratincola</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Protection nationale
	Goéland railleur ( <i>Larus genei</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Protection nationale
	Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Protection nationale
	Grand cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> )		Annexe III de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> )		Annexe A du règlement CITES / Annexe I de la DO / Protection nationale
<b>Oiseaux</b>	Guifette moustac ( <i>Chlidonia niger</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Guifette noire ( <i>Chlidonias hybridus</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Lusciniole à moustaches ( <i>Acrocephalus melanopogon</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II de la CBo / Protection nationale / EMI
	Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Protection nationale
	Marouette de Baillon ( <i>Porzana pusilla</i> )		Annexe III de la CB / EMI
	Marouette ponctuée ( <i>Porzana porzana</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Marouette poussin ( <i>Porzana parva</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Mouette mélanocéphale ( <i>Larus melanocephalus</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Mouette pygmée ( <i>Larus minutus</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Protection nationale / EMI
	Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> )		Annexes I, II et III de la DO / Annexe III de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / EMI
	Rémiz penduline ( <i>Remiz pendulinus</i> )		Annexe III de la CB / Protection nationale / EMI
	Rousserolle turdoïde ( <i>Acrocephalus arundinaceus</i> )		Annexe II de la CB / Annexe II de la CBo / Protection nationale / EMI

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	Sterne caugek ( <i>Sterna sandvicensis</i> )	Survol occasionnel	Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Annexe II de la CBa / Protection nationale / espèce menacée / EMI
Oiseaux	Sterne hansel ( <i>Gelochelidon nilotica</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / espèce menacée / EMI
	Sterne naine ( <i>Sterna albifrons</i> )		Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / Annexe II de la CBa / Protection nationale / EMI
	Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> )	Survol occasionnel	Annexe I de la DO / Annexe II de la CB / Accord AEWA de la CBo / Protection nationale / EMI
	Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )		Annexe II de la DO / Annexe III de la CB / Annexe II et Accord AEWA de la CBo / EMI
Plantes			
Poissons			

**Nota :**

- DH = Directive Habitats-Faune-Flore
- DO = Directive Oiseau
- CB = Convention de Berne
- CBo = Convention de Bonn
- CBa = Convention de Barcelone
- EMi = Etape Migratoire sur le site Natura 2000 considéré



## **1.4. INCIDENCES DU PROJET**

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

### ***Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :***

La zone d'implantation du projet se trouve en dehors des sites Natura 2000 mais à proximité (environ 1 km à vol d'oiseau) de la Zone de Protection Spéciale « Basse Vallée du Var ».

Aucun habitat d'intérêt communautaire (ayant justifié la désignation du site Natura 2000) n'a été mis en évidence dans la zone d'influence du projet.

Les aménagements envisagés impacteront des espaces verts liés aux voies et dans des espaces rudéraux, sans grand intérêt faunistique, ni floristique.

L'impact du projet sur les milieux biologiques floristiques et faunistiques, en termes de destruction ou détérioration de l'habitat est donc considéré comme négligeable.

Le projet n'aura donc pas d'incidence prévisible sur les habitats naturels ayant permis la désignation du site Natura 2000 proche.

### ***Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :***

Des espèces d'intérêt communautaire peuvent occasionnellement survoler le site : Balbuzard pêcheur, Cigogne blanche, Faucon pèlerin, Sterne caugek et Sterne pierregarin.

La présence de ces oiseaux protégés sur le site d'étude est limitée à du survol : absence d'activité de chasse et de gîte favorable à la reproduction ou à l'hibernation en bordure de la voie, dans la zone d'influence du projet. Les incidences sur les populations du site Natura 2000 voisin seront donc nulles. Même en phase chantier, les populations ne devraient pas être perturbées.

### ***Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):***

Les espèces pressenties ne faisant que survoler le site, elles ne seront pas perturbées dans leurs fonctions vitales en phase exploitation et ne devraient pas l'être en phase chantier.

Ainsi, l'état de conservation de ces espèces ne sera pas remis en question.

## 1.5. CONCLUSION

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

- **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	Signature :
Le (date) :	

### ***Où trouver l'information sur Natura 2000 ?***

**- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :**

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

**- Information cartographique CARMEN :**

Sur le site internet de la DREAL :  
[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

**- Dans les fiches de sites région PACA :**

Sur le site internet Portail Natura 2000 :  
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

**- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL :  
[www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB)

**- Dans le Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN :  
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

**- Après de l'animateur du site :**

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

**- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :**

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »

# ANNEXES

**Annexe 1 : Plan de situation**

**Annexe 2 : Plans du projet**

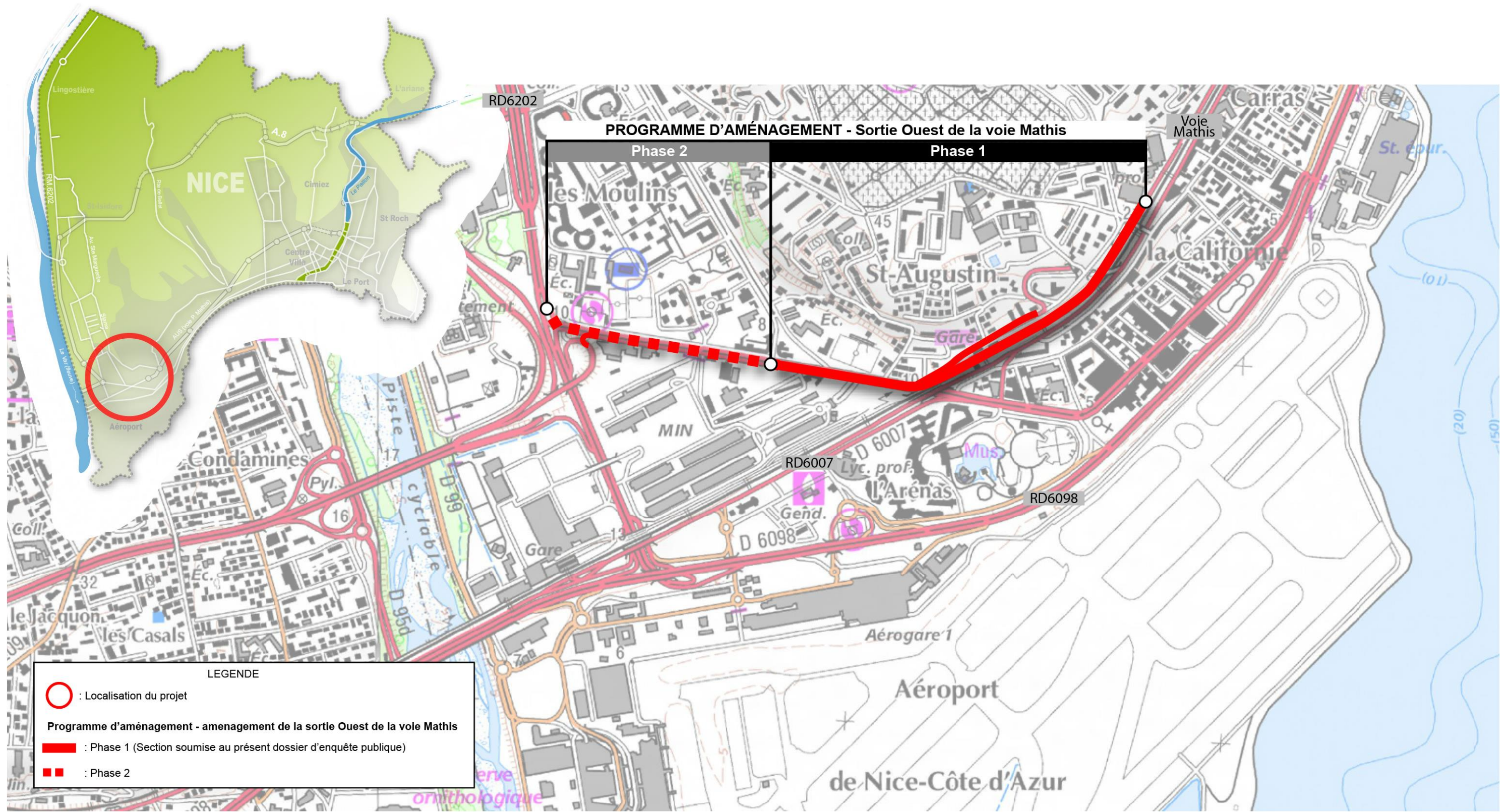
**Annexe 3 : Zone d'influence concernée par le projet**

**Annexe 4 : Zonages de protection biologique**

**Annexe 5 : Photographies du site actuel**



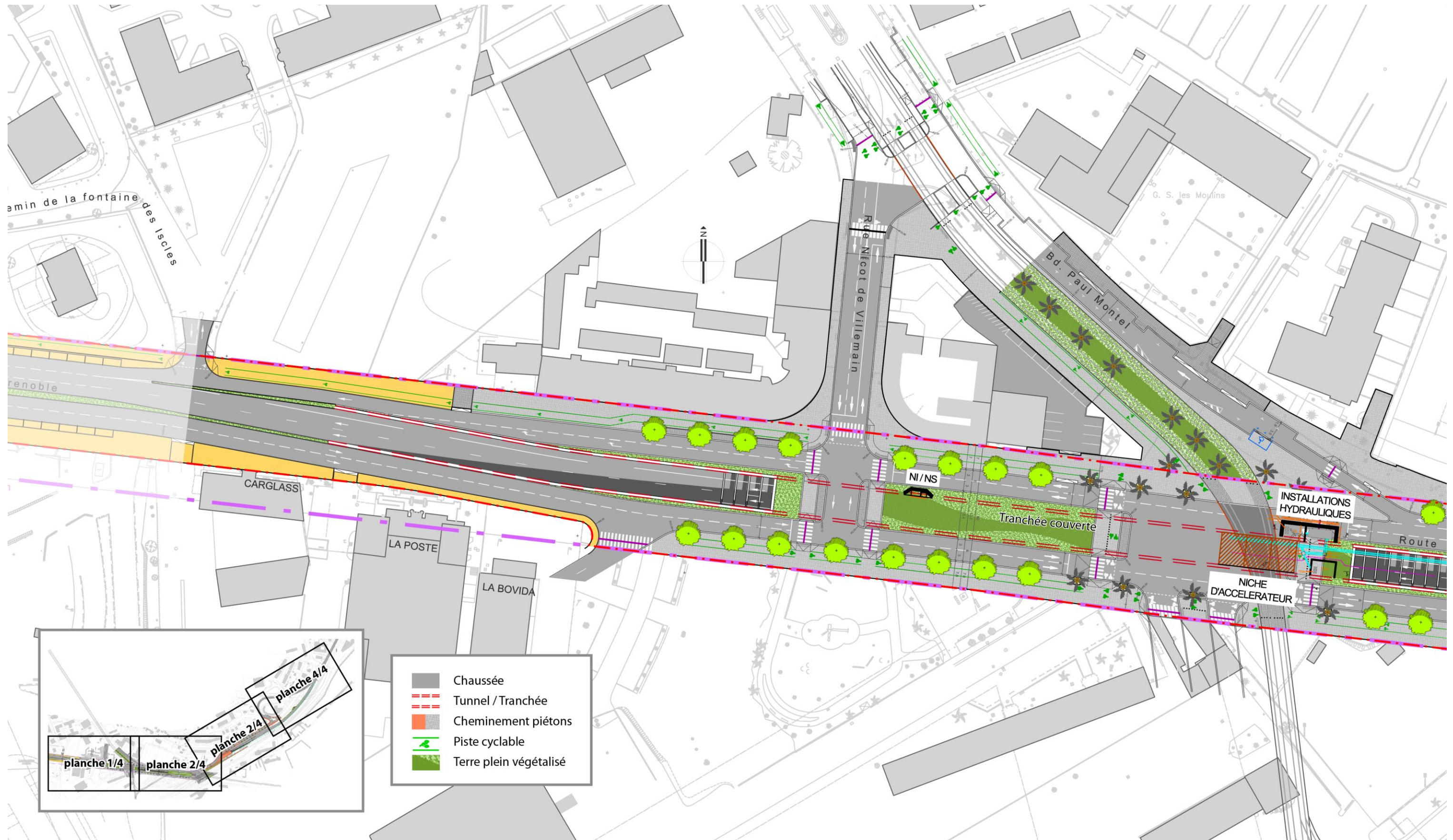
### Annexe 1 : Plan de situation



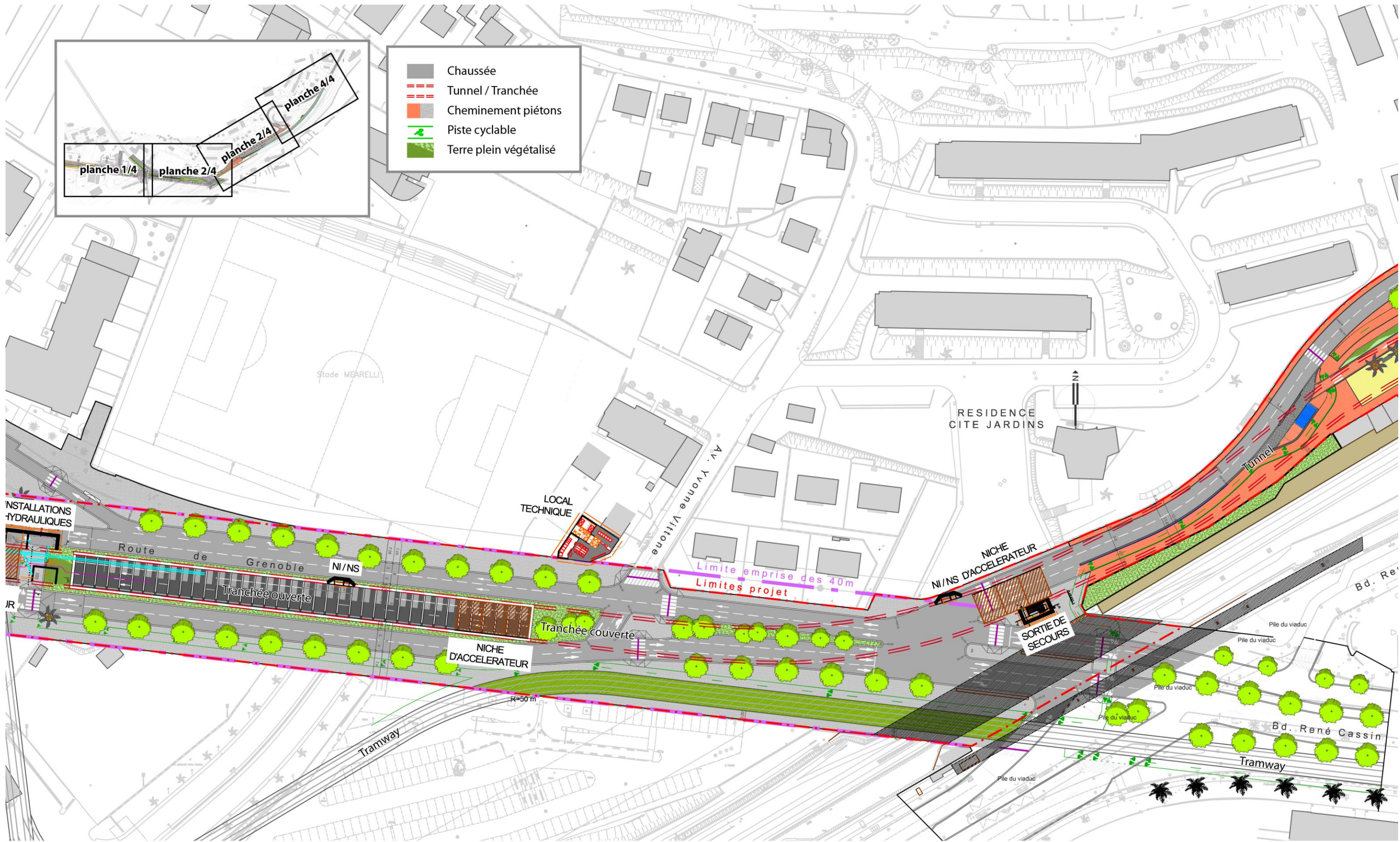
PLAN DE SITUATION - échelle 1/10 000  
source IGN SCAN 25000



## Annexe 2 : Plans du projet

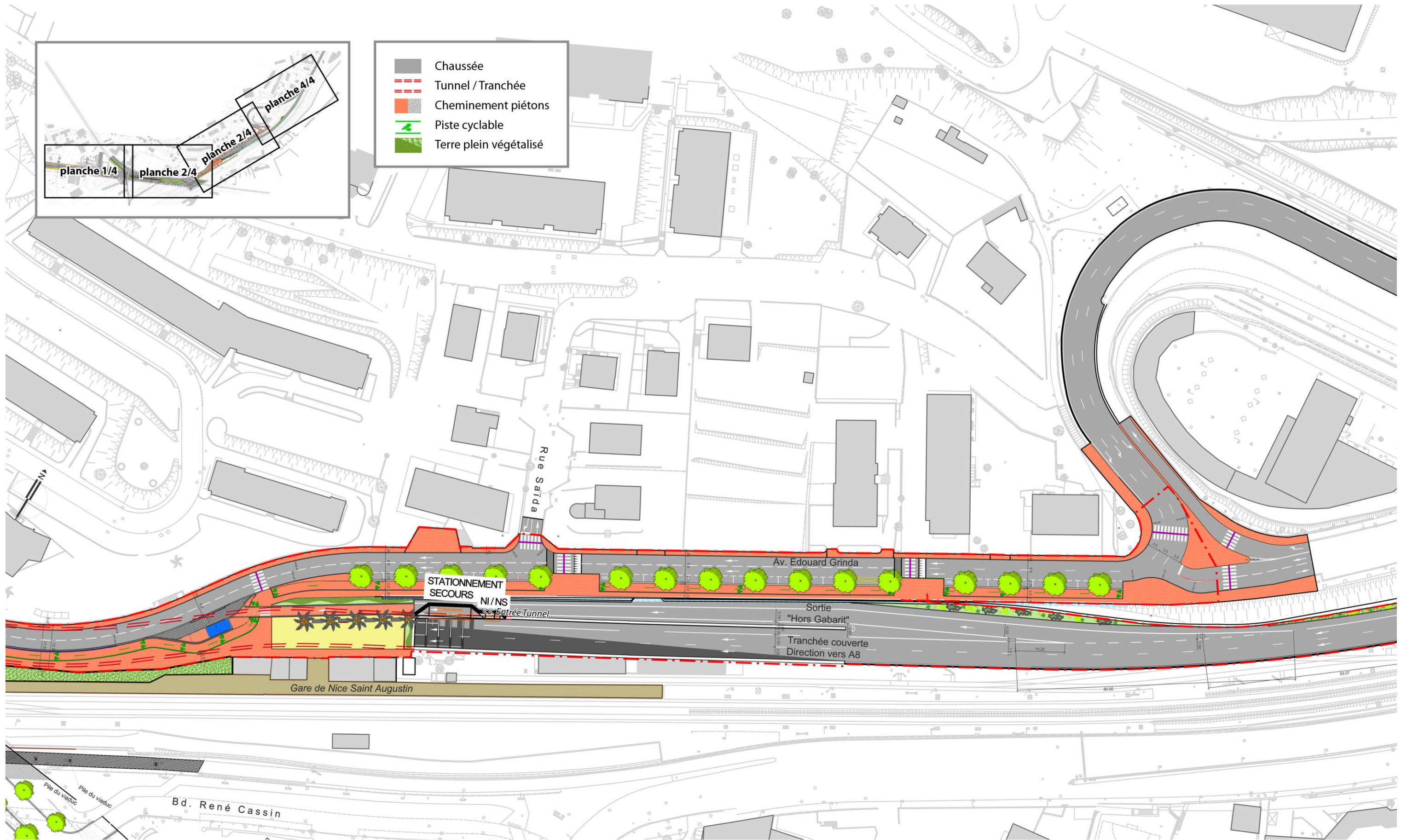






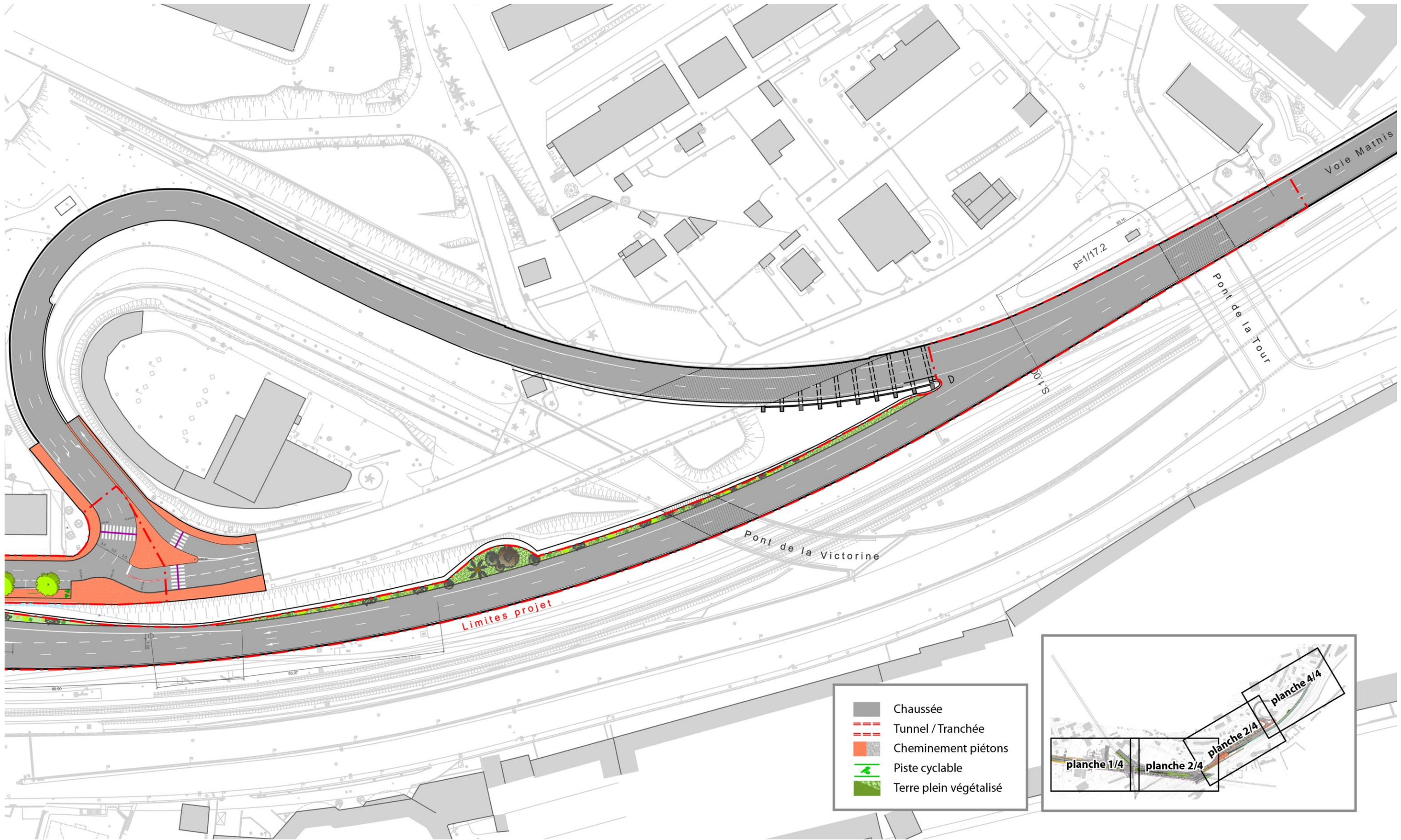
PLAN GENERAL DES TRAVAUX - Planche 2/4 - échelle 1/1 000  
 source NCA





PLAN GENERAL DES TRAVAUX - Planche 3/4 - échelle 1/1 000  
source NCA



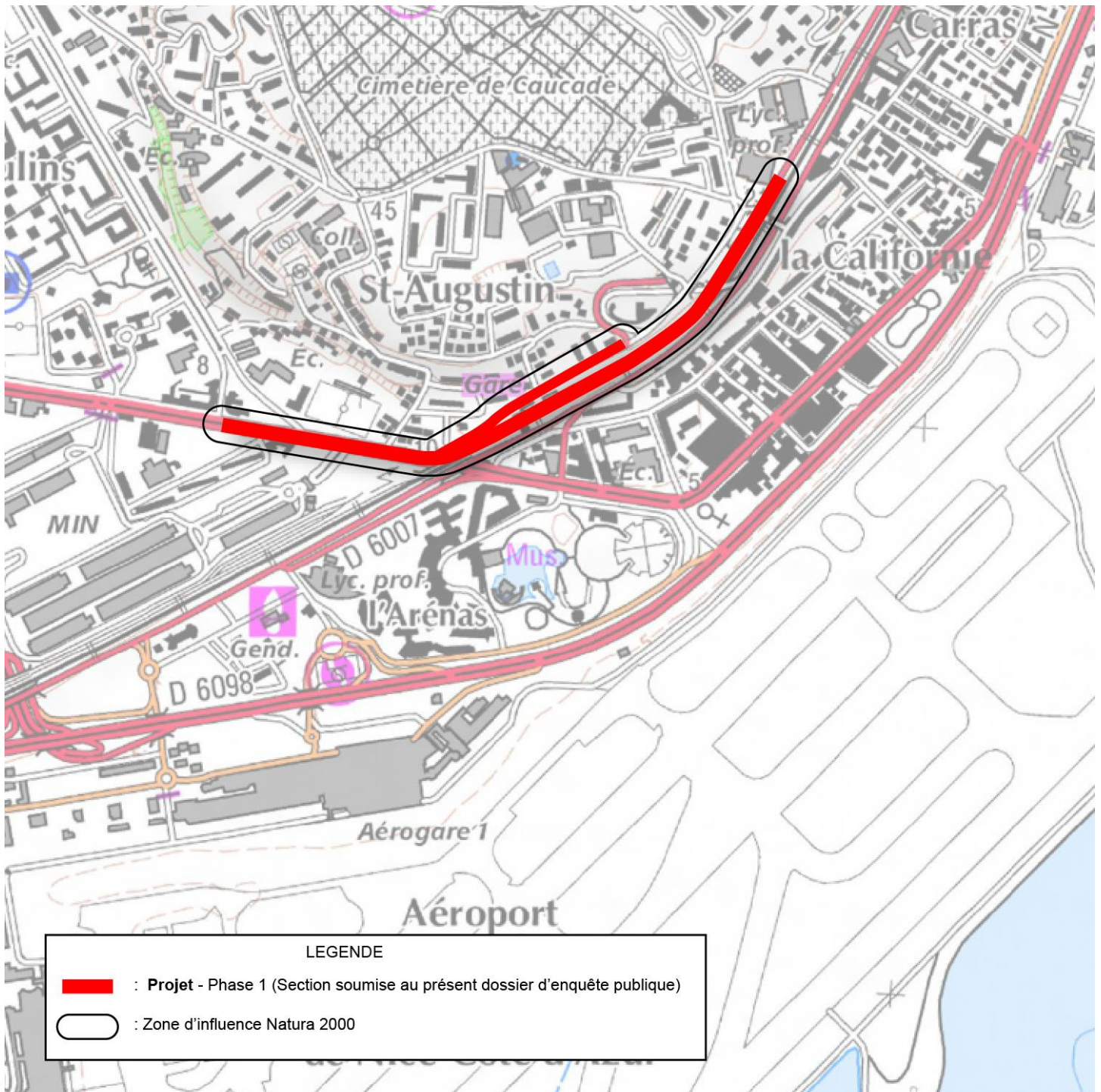


PLAN GENERAL DES TRAVAUX - Planche 4/4 - échelle 1/1 000  
source NCA





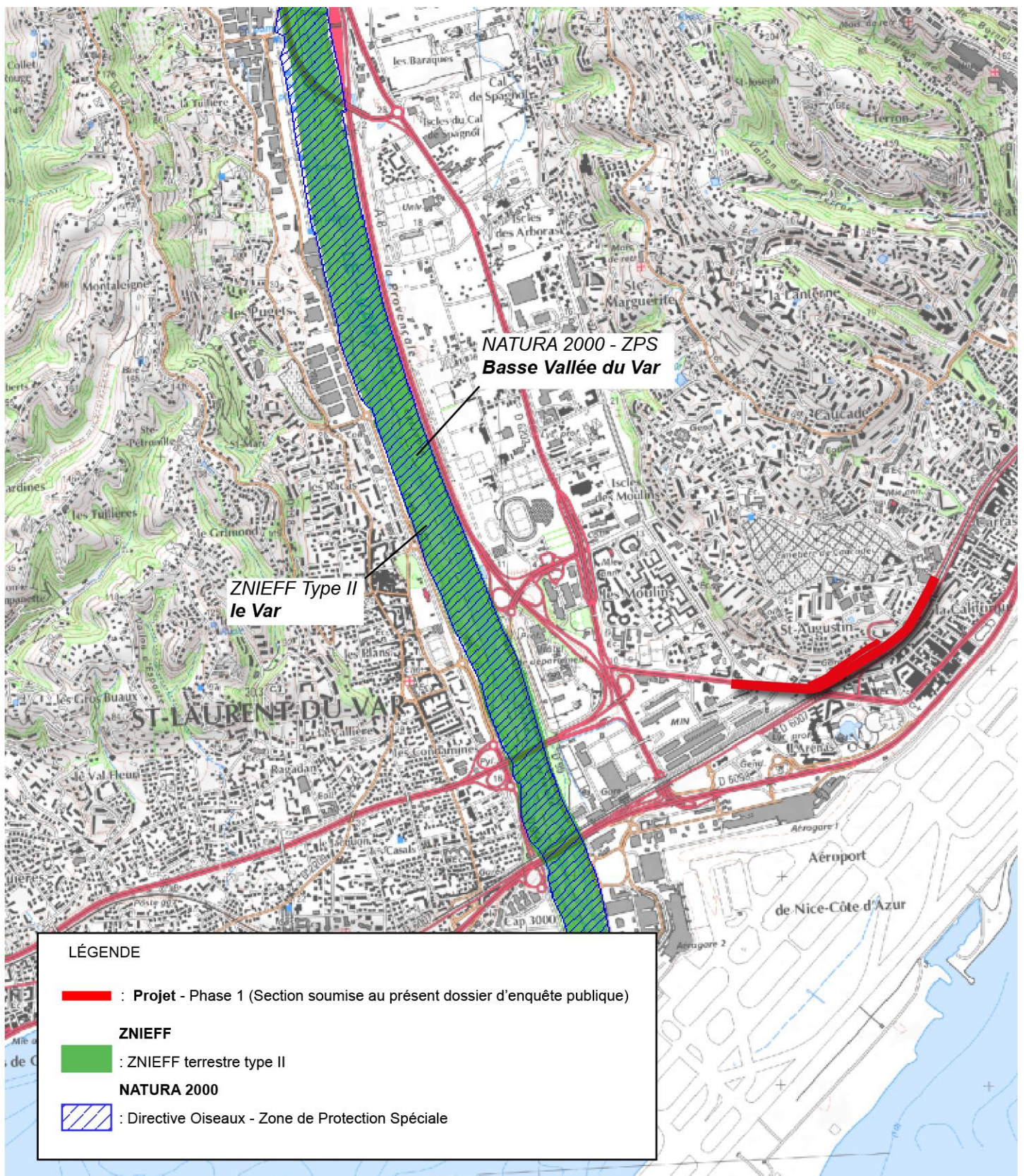
### Annexe 3 : Zone d'influence concernée par le projet



 **ZONE D'INFLUENCE NATURA 2000** - échelle 1/10 000  
source IGN SCAN 25000

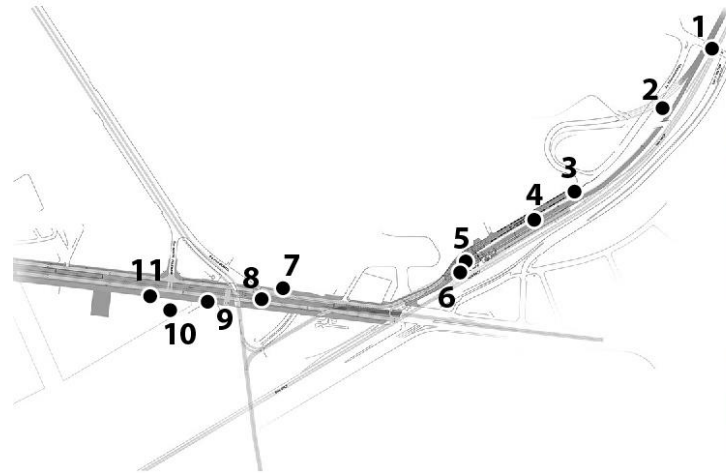


## Annexe 4 : Zonages de protection biologique





Annexe 5 : Photographies du site



Localisation photographies



Végétation photo 1



Végétation photo 2



Végétation photo 3



Végétation photo 4



Végétation photo 5



Végétation photo 6



Végétation photo 7



Végétation photo 8



Végétation photo 9



Végétation photo 10



Végétation photo 11



